



ElectroTech S.A

Capital social : 3.000.000 DT
Croisement RN9-RN10
2046 2046 Sidi Daoud, La Marsa, TUNIS

Facture vente:

FVD3+25+000000050

N° Transaction:

00000C3D03000004014

Date: 05/05/2025

Détail client:

Nom client: FOLIES SUCREES

Adresse: Rte mahdia km0,5 sfax

Tél:

MF: 1814014PAM000

Mail:

RC:

Qty	Désignation	P.U.HT	Code TVA	Total T.T.C
1	Congélateur Horizontal WHIRLPOOL 500 Lt Whm3911	1 428,563	TVA19	1 699,990

Total en HT	1 428,663
Total TVA	271,427
Timbre	1,000
Total en TTC	1 701,090





Magasin de livraison :

Ticket N°: S0003 00000C3D03000004014
 Caissier: 302
 Date: 05/05/25 16:16

BL-D3-25-0000298

Code Vendeur : 3002

2025

CAISSE 2D Client passager Darty Sfax

Désignation
 TAXE_TICKET 22 pcs 0,400
 TIMBRE FISCAL pcs 1,000
 REFRIGERATEUR ET CONGELATEUR
 Congélateur Horizon pcs 1 699,990

Montant

0,400
 1,000



Adresse: WAFFLE SNAP MALL OF SFAX
 SFAX SFAX
 CIN / MF:

Total 1 701,090
 Coupon -49,990
 BON D'ACHAT 2500161
 Coupon -49,990
 BON D'ACHAT 2500163
 Espèces -1 605,000
 Rendu 3,890

de à Barre	P.U.HT	Code TVA	Total T.T.C	Durée Garantie	Statut Livraison
3437167003	1 428,563	TVA19	1 699,990	2A	LS
	0,100	TVA0	0,100		LS

TVA	Mt.HT	Mt.TVA	Mt.TTC
0%	1,100	0,000	1,100
19%	1 428,563	271,427	1 699,990

Total en HT	1 428,663
Total TVA	271,427
Total en TTC	1 700,090



* T 0 0 3 3 0 0 0 0 0 4 0 7 8 *

an	3 an	4 an	5 an	Numéro de série

Etat de l'appareil : Rayures (R), Chocs (C), Non fonctionnel (NF)

Congélateur Horizontal WHIRLPOOL 500 Lt Whm3911

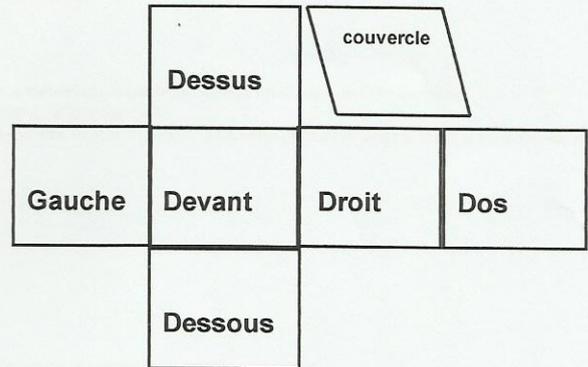
Date Livraison Prévue 07/05/2025

Moyen de paiement: Coupon:49,99|Coupon:49,99|
 Espèces:1 605|Espèces:-3,89|

Ticket:00000C3D03000004014

Observation :

Signature Livreur :



... les produits à la livraison.
... leur bon fonctionnement
... produit non conforme ou non fonctionnels...), le client doit écrire et signer le motif de son refus sur le bon de livraison ; la marchandise sera ramené
... lendemain si le produit est disponible.
... ou client de conserver l'emballage d'origine durant toute la durée de la garantie, ce dernier étant requis en cas de retour de la marchandise au SAV et chez les
... réclamation concernant ces points ne sera prise en considération suite signature bon de réception par le client.
... cas d'absence du client au moment de la livraison de la marchandise, elle lui sera livrée selon la disponibilité de notre planning.

En cas de produit emporté par le client :

En présence du conseiller de vente ou de l'agent SAV, le client doit vérifier :

- L'état général du produit
- La présence de tous les accessoires
- La présence de la notice explicative
- Il est obligatoire au client de conserver l'emballage d'origine durant toute la durée de la garantie, ce dernier étant requis
- Aucune réclamation d'un manque d'accessoire ne sera prise en considération suite vérification au magasin.

La garantie constructeur ne couvre pas :

- Les accessoires vendus avec les produits (Télécommande, tête de récepteur, câble d'alimentation ou de connections, hauts parleurs, ampoules, chargeurs...).
- Les consommables (cartouches d'encre, têtes d'impression, piles, lames, filtres...)
- Toute mauvaise manipulations (trace de liquide, casses, réparations à l'extérieur, choc électrique, rayures, inversement de fils, problème système informatique ou mauvaise pro afficheurs...)

En cas de changement d'avis :

DARTY s'engage à reprendre un produit et à établir un avoir au client si :

- Le produit est ramené à DARTY 15 jours maximum après son achat
- Sur la présentation du ticket de caisse ou de la facture
- Si le produit est en parfait état de fonctionnement
- Si le produit est en parfait état de revente (ni choc, ni rayure, ni utilisation)
- Si le produit n'a pas été utilisé
- Si l'emballage d'origine du produit est intact
- Si tous les accessoires ainsi que la notice sont présents
- Si l'une de ces conditions n'était pas respectée DARTY ne serait reprendre la marchandise.

Les produits d'hygiène tel que (shampooing, rasoir électrique, Tondeuse à cheveux...) ainsi que les téléphones portables et les PC portable ainsi les écouteurs intras
repris ni échanges.

La garantie longue durée (extension de garantie) :

La garantie longue durée est un complément de garantie qui vous assure dans notre magasin DARTY une garantie supplémentaire à compter du terme de la garantie contractuelle.

Durée de validité de l'offre :

L'extension de garantie peut être souscrite le jour de l'achat ou dans un délai de 1 mois à compter de la date d'achat de l'appareil.

A quoi la garantie longue durée s'applique-t-elle ?

Aux produits à usage domestique gros électroménagers, image, son, multimédias et équipements informatiques.

Quelle est la durée maximale de protection ?

La durée maximale de garantie est la somme des garanties constructeurs ainsi que la garantie complémentaire.

Contenu de la garantie :

La garantie prend en charge :

- Le coût lié à la réparation de l'appareil.
- Le coût des pièces défectueuses.
- Les frais de la main d'œuvre.
- Les frais de déplacement pour les appareils non portables (à partir de 35kg).
- Les appareils portables doivent être rapportés par le client à notre service après-vente DARTY.

Les garanties produisent leurs effets uniquement sur le territoire tunisien.

En cas de panne :

En cas de panne, le client doit :

- Déclarer le dommage, en précisant la date, la nature et les circonstances soit :
 - à notre assistance téléphonique, au numéro indiqué sur le contrat de garantie, qui organisera la prise en charge de l'intervention.
 - Soit se présenter à notre SAV pour déclarer la panne et faire une demande d'intervention.
- Pour les appareils portables moins de 35kg, le client doit présenter lors de l'intervention, l'appareil garanti endommagé avec la preuve d'achat sans rature ni modification.
- Le numéro de l'appareil ne doit être ni enlevé, ni modifié.

DARTY s'engage à :

- Faire établir un diagnostic technique de la panne.
- Communiquer au client l'origine de la panne.
- Réparer le produit sous 30 jours maximum suivant son dépôt au SAV.
- Si ce n'est pas le cas DARTY délivrera un avoir au client sans vétusté.

Les exclusions de garantie complémentaires :

Les appareils faisant l'objet d'un usage professionnel ou industriel.

L'intervention ou le dépannage effectué par des personnes non agréées DARTY.

Les dommages imputables à des causes d'origine externe à l'appareil garanti : vol, chute, inondation, incendie...

Les dommages résultant d'une utilisation non conforme aux prescriptions du constructeur ou d'un défaut d'entretien, de nettoyage ou de vidange. Les pièces et les dommages de
légal de constructeur. Les accessoires (batteries, câbles, joint, filtre, lampe, tête de lecture, les piles, les cartouches d'encre d'imprimantes...)

LE NON-RESPECT DE L'UNE DE CES CONDITIONS PAR LE CLIENT DEGAGE DARTY DE TOUTE RESPONSABILITE.

DARTY LE CONTRAT DE CONFIANCE